

Interpellation pour la séance du 03.10.2026

Place Robin : un projet pour demain, des problèmes pour aujourd'hui

Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Il y a cinq ans déjà, Vevey Libre intervenait au Conseil communal au sujet de la disparition des bancs publics, du manque flagrant de poubelles et de l'évolution de cet espace. Depuis, la Commune a engagé une réflexion importante sur l'avenir de la place, avec un crédit d'étude, puis un crédit complémentaire pour poursuivre cette démarche. Nous ne contestons ni l'utilité ni la pertinence de cette démarche. Toutefois, alors que les études se poursuivent et que la réalisation d'un éventuel projet demeure encore lointaine, de nombreux habitants nous interpellent sur une réalité qu'ils vivent aujourd'hui.

Plusieurs courriers récemment adressés à la Municipalité font état de nuisances régulières sur et autour de la place Robin : consommation d'alcool et de stupéfiants dans l'espace public, nuisances sonores nocturnes, déchets, altercations, occupation prolongée du mobilier urbain et sentiment croissant d'insécurité.

Ces témoignages proviennent d'habitants installés dans le quartier depuis de très nombreuses années. Si les situations décrites peuvent varier, leurs auteurs partagent un constat commun : ils ont le sentiment d'une dégradation progressive de la qualité de vie dans le quartier et d'un manque de réponses concrètes face aux problèmes signalés.

La question soulevée par les habitants n'est donc pas celle du futur aménagement de la place Robin, mais celle de sa gestion aujourd'hui.

Il ne s'agit pas de stigmatiser des personnes en situation de précarité ou de dépendance. L'accompagnement social de ces publics est indispensable. En revanche, les nuisances répétées, les comportements perturbateurs et les atteintes à la tranquillité publique nécessitent également des réponses appropriées.

Les habitants ne demandent pas l'abandon des réflexions en cours. Ils demandent simplement qu'entre deux études et un futur projet, leur réalité quotidienne ne soit pas considérée comme une variable d'attente.

Conclusion:

La place Robin mérite sans doute d'être pensée pour demain. Mais elle doit aussi être vécue aujourd'hui.

Les habitants comprennent qu'un projet urbain prend du temps. Ce qu'ils comprennent moins, c'est pourquoi les réponses aux problèmes qu'ils signalent semblent toujours renvoyées à plus tard.

Une étude peut attendre. Une nuisance quotidienne, non.

Nous souhaitons donc savoir quelles mesures concrètes la Municipalité entend prendre dès maintenant pour répondre aux préoccupations exprimées par les habitants.

Car si la place Robin fait l'objet de nombreux projets pour demain, les habitants, eux, y vivent aujourd'hui.

Dès lors, nous demandons à la Municipalité :

1. Quel état des lieux dresse-t-elle actuellement de la situation sur la place Robin et ses abords ?
2. Constate-t-elle une évolution des nuisances et des interventions sur ce secteur ces dernières mois ?
3. Quelles mesures sont actuellement déployées en matière de sécurité, de tranquillité publique, de propreté et d'accompagnement social et la Municipalité considère-t-elle ces mesures comme suffisantes au regard de la situation signalée par les habitants ?
4. Quelles actions supplémentaires pourrait-elle mettre en œuvre à court terme, sans attendre la concrétisation d'un éventuel projet d'aménagement ?
5. Envisage-t-elle un renforcement ciblé des interventions de proximité, qu'elles soient policières, sociales ou préventives, durant les périodes les plus problématiques ?
6. Comment entend-elle associer les habitants au suivi de la situation et à l'évaluation des mesures prises ?
7. La Municipalité considère-t-elle que l'aménagement actuel de la place Robin atteint aujourd'hui les objectifs qui avaient été fixés lors de sa réalisation, notamment en matière de convivialité, de mixité des usages, de sécurité et de qualité de vie pour les habitants du quartier ?
8. La Municipalité prévoit-elle de procéder à une évaluation formelle des effets du réaménagement actuel avant d'engager de nouvelles dépenses d'étude ou de futurs travaux ?

Une réponse orale est demandée.

Eric Bays, Vevey-Libre